

La présidente

## Arrêté n° 2022-063 du 14 mars 2022

Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil régional  
au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)  
du département de l'Essonne (91).

### LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,  
VU l'arrêté n° 2021-165 du 25 août 2021 portant désignation du représentant de la Présidente du  
Conseil régional d'Ile-de-France au sein de la Commission d'Aménagement Commercial  
(CDAC) de l'Essonne (91).

### ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1 :

Est désigné, en remplacement de Madame Sandrine LAMIRE-BURTIN, pour représenter la  
Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France lors de la réunion de la Commission Départementale  
d'Aménagement Commercial (CDAC) de l'Essonne (91), le 15 mars 2022 :

**Monsieur Jean-Marie VILAIN**, *Conseiller régional d'Ile-de-France*

#### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



**Valérie PÉCRESSE**